

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Si j'ai une déclaration à faire, je la ferai à un autre moment. Je suis néanmoins heureux de constater que le député sait que nous avons fait un effort considérable pour aider les petites entreprises, et que ces efforts produisent des résultats encourageants.

* * *

LE CODE CRIMINEL

DEMANDE DE MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'OBSCÉNITÉ ET À LA PORNOGRAPHIE

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Étant donné que les lois canadiennes sur l'obscénité et la pornographie figurant dans le Code criminel sont d'une débilite qui inspire l'inquiétude, le gouvernement compte-t-il présenter de nouvelles lois au cours de cette session et, dans la négative, charger le comité permanent de la justice et des affaires juridiques d'étudier les délicats problèmes en question?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): J'ai consulté les procureurs généraux des provinces sur les possibilités d'apporter des modifications à la formulation du Code, et certaines sont actuellement à l'étude. Je ne peux pas me risquer à dire quand nous serons en mesure de saisir le Parlement de ces amendements. Dans l'intervalle, les procureurs généraux des provinces et moi-même avons convenu que la meilleure façon de procéder serait d'appliquer strictement la loi au niveau des provinces contre ceux qui vendent des articles ou documents pornographiques, et d'exhorter le ministère du Revenu national à exercer une surveillance vigilante aux frontières pour s'assurer que les services douaniers empêchant les documents ou articles pornographiques d'entrer au Canada.

M. Dick: Je remercie le ministre de sa réponse très édifiante et je voudrais lui demander s'il lui serait possible d'obtenir des procureurs généraux des différentes provinces qu'ils transmettent leur correspondance au comité permanent de manière que celui-ci puisse également discuter de cette importante question et apporte éventuellement une aide au ministre de la Justice et à ses collaborateurs.

M. Basford: Oui, monsieur l'Orateur, je peux envisager de faire cela.

L'INDUSTRIE

LE PAPIER JOURNAL—DEMANDE D'AIDE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, je voudrais m'adresser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné que le Canada qui détenait 80 p. 100 du marché du papier journal aux États-Unis n'en détient plus qu'environ 60 p. 100, quelles nouvelles initiatives prévoit le ministre pour raffermir l'industrie canadienne des pâtes et papier, laquelle rapporte près de \$1 pour chaque \$8 de produits exportés?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, nous sommes au courant que les industries du papier journal et des pâtes et papier constituent

Privilège—M. Whelan

des secteurs «mous» dans notre économie et nous faisons tout notre possible pour les raffermir.

Une voix: Que faites-vous au juste?

Une voix: D'après vous, tout est mou.

Une voix: Et vous l'êtes aussi, Jack.

M. Horner: Nous faisons tout notre possible pour aider les industries de papier journal et des pâtes et papier au Canada.

M. Epp: Le ministre affirme encore qu'il fait tout son possible. Qu'est-ce que cela veut dire au juste?

M. Horner: Faire tout son possible, cela veut dire d'abord que nous devons voir la situation telle qu'elle est et c'est déjà mieux que ne le fait l'opposition. Nous savons où nous en sommes. Nous nous rendons compte que certaines de nos industries n'atteignent pas le niveau de productivité suffisant pour concurrencer les industries américaines.

Une voix: Pourquoi?

M. Horner: En partie, à cause des salaires. Des députés du NPD demandent pourquoi pas. C'est parce que dans une grande mesure nos salaires sont plus élevés que ceux versés dans l'industrie américaine. C'est en reconnaissant l'existence de ces problèmes que nous pourrions trouver les réponses.

* * *

● (1500)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. WHELAN—LA QUESTION DE M. COSSITT

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à propos de la question qu'a posée au ministre des Finances le député de Leeds. Le député a fait allusion à un voyage que j'ai effectué à Myrtle Beach. Je tiens à préciser que c'était à l'invitation de la Southern Agriculture Chemical Association à l'occasion d'un colloque où j'ai pu expliquer la législation en vigueur au Canada, laquelle fait d'ailleurs l'envie des Américains.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Que ce soit de façon intentionnelle ou non, le député a laissé entendre qu'il s'agissait d'un voyage d'agrément. Or, nous sommes restés à Myrtle Beach moins de 20 heures, et aucun membre de ma famille ne m'accompagnait. Il n'y avait avec moi que certains membres du personnel de mon ministère. J'insiste sur le fait qu'en tant que ministre de l'Agriculture, mon devoir est de servir mon pays au mieux de mes moyens. Personne ne peut prouver que j'ai utilisé un avion du gouvernement autrement qu'au service du pays.

Des voix: Bravo!

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que le ministre n'a fait qu'effleurer la question et nous a donné une vue très déformée des faits. Par conséquent, j'estime avoir le droit de dissiper toute équivoque sur ce que j'ai déclaré et de lui demander de ne pas déformer mes propos dans cette assemblée. Par exemple, le ministre de l'Agriculture s'est également rendu à Miami le 22 février dernier.

Des voix: Règlement!

M. Cossitt: J'ai l'impression que le gouvernement permet à des ministres du cabinet et en particulier au ministre de l'Agriculture, au ministre des Transports et à d'autres encore de porter atteinte aux privilèges des députés.